

Concours section : SACE - examen pro

Epreuve matière : CAS CONCRET

18 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : SACE

Recrutement : Examen professionnel

Epreuve : Cas concret

Spécialité : Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encres foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encres claires.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SGCD de ...

Ville, le ...

Service achats, finances,  
immobiliers et logistiques

Affaire suivie par ...

Charge(e) de million sur le développement durable.

Téléphone : ...

Mél : ...

Note à l'attention de Madame  
la Cheffe de service.

Objet : Des engagements de l'Etat en matière de développement durable et les déclinaisons au niveau local.

Réf : Circulaire n° 61LES/SG du 25/02/2020.

Circulaire n° 62 25/SG du 13/11/2020.

PJ : liste des 20 engagements du socle obligatoire.

Des services publics ont vocation à jouer un rôle majeur dans la transition écologique. Des démarches écoresponsables ont été engagées depuis 2008 par l'Etat, à l'occasion de Grenelle de l'environnement, puis dans le cadre du plan interministériel Administration exemplaire (2015-2020). Une nouvelle étape est franchie avec les services publics écoresponsables.

Le nouveau Préfet souhaite ainsi poursuivre les engagements de son prédecesseur en matière de

117..

## développement durable et les développements

A cet effet, cette note précise notamment le dispositif réglementaire en matière de développement durable et notamment les obligations des administrations ayant d'exposer un plan d'actions applicable au niveau local avant le 31 décembre 2021.

### I) l'exposé du cadre réglementaire en matière de développement durable.

L'idée du rôle moteur de l'Etat dans le développement durable connaît son origine en 2008 avec le Grenelle de l'environnement d'Etat, en adoptant une démarche responsable dans son fonctionnement courant, incitant la souci civile à s'inscrire elle aussi dans une démarche volontaire de transition écologique.

Mais alors que jusqu'à présent la démarche était exclusivement dépendante, une approche partagée de valorisation des projets locaux est privilégiée. En effet, l'action de l'Etat a nécessité une nouvelle approche pour gagner en efficacité et désamoir tous les services de l'Etat, ses établissements publics ainsi que ses opérateurs sont concernés (la démarche était auparavant facultative pour les établissements publics et opérateurs de moins de 250 agents). La circulaire du 25/02/20 n° 614 SISG détaille les engagements de l'Etat.

Le dispositif repose donc sur :

- un socle d'actions de 20 mesures obligatoires
- la mobilisation des agents pour qu'ils soient force de proposition afin de mettre en œuvre d'autres actions à l'échelle de leur entité.

Le socle des mesures obligatoires s'articule autour de six engagements qui sont les suivants :

- la mobilité durable des agents
- des achats plus responsables avec la suppression du plastique à usage unique et la politique d'achat zéro-déforestation
- une alimentation plus respectueuse de l'environnement
- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics
- la suppression des produits phytopharmaceutiques
- l'économie circulaire et la moindre de l'empreinte carbone du numérique.

Le détail de l'ensemble des mesures obligatoires est en PJ.

d'engagement de l'Etat en faveur de la mobilité durable des agents qui regroupe 8 des 20 mesures obligatoires a fait l'objet de précisions dans la circulaire n° 6225/SG du 13/11/20. Cette dernière franchit un cap avec l'établissement de "plans mobilités" en 2021 ayant pour objectif la transformation des parcs automobiles, ces plans devant être communiqués avant le 31 décembre et le renouvellement de la doctrine de gestion du parc automobile. En outre, dans chaque secrétariat général ministériel et chaque préfecture de région, est nommé un référent mobilité ayant pour mission d'encourager l'autopartage et le covoiturage des véhicules de services ainsi que les moyens alternatifs à l'automobile. Le référent mobilité coordonne son action avec le correspondant "services publics écoresponsables" et avec le haut fonctionnaire à la seconde marche. En région, il admet un bilan annuel à la direction des achats de l'Etat.

### B) La mobilisation des agents

Tous les agents volontaires peuvent se mobiliser pour la mise en œuvre des différents mesures obligatoires et identifier d'autres actions à mener au niveau local en fonction des spécificités de leur entité. Cela peut se faire via la participation à des groupes de travail pour la mise

en œuvre de "projets de service".

Ce dispositif est animé par le comité mixte permanent au développement durable et une plate-forme numérique collective collaborative permet la création et l'animation des groupes de travail en mettant à disposition des guides techniques et juridiques.

A noter que chaque ministère fournit un bilan annuel sur la mise en œuvre de mesures obligatoires.

## II Proposition de plan d'actions à mettre en œuvre au sein de la Préfecture avant le 31 décembre 2021

En amont du plan d'actions, il est nécessaire de faire un point sur les éléments suivants :

- Recenser les actions déjà mises en œuvre en matière de développement durable
- Identifier les acteurs clés en matière de développement durable et les associer à l'élaboration et au suivi du plan d'actions : nefix, mobilités, service RH, service informatique, directeurs de service

Action n°1 : Diffusion d'une plaquette d'information sur les actions efficaces à mettre en place au travail pour limiter les impacts environnementaux. (diffusion par mail à l'ensemble) L'objectif est d'encourager les agents à adopter des comportements éco-responsables en adoptant des gestes simples au quotidien.

### \* Exemples :

- trier les mails et supprimer les fichiers obsolètes à l'image de la semaine mondiale de nettoyage des données numériques qui s'est déroulée en mars 2021.
- gaudre un confort de travail en optimisant l'éclairage, le chauffage, la climatisation (limiter l'utilisation de ventilateurs, fermer les fenêtres et les stores en cas de fortes températures...)
- focus sur le télétravail qui certes réduit les émissions de gaz à effets de serre en évitant les déplacements mais qui peut également avoir des impacts (puisque l'audio à la voix pour les réunions, utiliser le wifi pour le téléphone)

Concours section : SACE - examen pro  
Epreuve matière : CAS CONCRET

18 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : SACE Recrutement : Examen professionnel  
Epreuve : Cas concret Spécialité : Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

portable ...)

\* Calendrier et indicateurs de suivi : mise en œuvre et diffusion à l'été 2021. Pour le suivi, il est possible d'élaborer un questionnaire à destination des agents sur leurs pratiques et les changements de leurs pratiques au travail.

Action n°2 : Incitation au covoiturage et déplacements à pieds ou à vélo et mise en œuvre du parfait mobilité durable.

\* Exemples

- identifier les places de stationnement existantes pour les vélos et en proposer si le nombre est insuffisant. De même, pour les bornes de recharge des véhicules électriques.

- faire connaître aux agents le logiciel de gestion de covoiturage déployé par l'Etat en 2020 et les inciter à utiliser l'application.

- mettre en œuvre le parfait mobilité durable avec diffusion de l'offiche du ministère de l'Intérieur (modalités différentes par rapport à 2020).

\* Calendrier et indicateurs de suivi : l'identification des places de stationnement dédiés (véhicules électriques, vélos) sous un mois tandis que les documents relatifs à la demande du parfait mobilité durable sont à rendre au 31/12/21.

des indicateurs de suivi : personnes utilisant le site de covoiturage de l'Etat ou autre site, utilisation des données issues du dossier de demande du parfait mobilité durable (unique et nombre de personnes qui covoitent et/ou utilisent le vélo).

Action n°3 Nier en œuvre d'une politique de meilleure gestion des ressources

\* Exemples :

- Recyclage du matériel informatique obsolète et l'emplacer dans le cadre du télétravail (ordinateurs portables), en établissant un partenariat avec une association s'occupant de reconditionner puis prêter des ordinateurs à un public défavorisé.

- Plus d'achats de plastique à usage unique : remplacer progressivement l'utilisation de gobelets en plastique par des matières lavables et réutilisables

- Développer le système de poubelles dédiées pour recycler (corbeille pour papier, alimentation, plastique).

\* Calendrier et indicateurs de suivi : identification de l'association à laquelle susceptible de participer à l'opération de recyclage du matériel informatique et élaboration d'une convention → septembre. Développement des systèmes des poubelles dédiées → immédiat.

Action n°4: Améliorer la consommation des bâtiments publics en investissant dans la rénovation énergétique.

- Recenser les types de chauffages pour chaque chaufferie en veillant à supprimer les chaudières au fioul.

- Redéfinir le système d'éclairage

- Recenser les bâtiments ayant besoin de gros travaux de rénovation énergétique = isolation du bâti..

\* Calendrier et indicateurs de suivi : recensement, définition des projets, analyse du coût et recherche de financement → sur l'année 2021. Indicateurs : surface des bâtiments concernés par les travaux, économies d'énergie réalisées, personnes concernées.

Action n°5 : Recherche de volontaires et mise en place de groupes de travail au niveau local

exemples. • recherche de volontaires, initiation à l'adhésion à des groupes de travail, relai de l'information avec les directeurs et chefs de services

- Mise en place de groupes de travail selon les 8 grands thèmes des 20 engagements du socle obligatoire petit.  
et en fonction des spécificités des encls.
- Rendre des discussions et projets retenus à l'ensemble des agents
- mise en place de projets de service après validation de l'ensemble des actions proposées.

Calendrier et indicateurs de suivi : recherche de volontaires et mise en place des groupes de travail → fin septembre.  
Validation des projets retenus → fin d'année 2021.

Indicateur de suivi : nombre d'agents participant aux groupes de travail, nombre de projets retenus, conformité par rapport aux engagements obligatoires.

Le plan d'actions étant à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2021, je me tiens à votre disposition pour une application dès validation de votre part.

Signature.

